



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

**Conseil Municipal du 27 mars 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 25**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

**Absents :** Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 21 mars 2025

**Date de publication :** 04 avril 2025

**Délibération n°2025-033 – Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable du service urbanisme foncier sur le cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et suivants,

Madame le Maire informe l'assemblée que la responsable du service urbanisme foncier va faire valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'année 2026.

Compte tenu de la technicité du poste, nécessitant de maîtriser parfaitement la réglementation de l'urbanisme et l'ensemble des dimensions techniques, juridiques, budgétaires, administratifs et partenariales d'un projet d'aménagement public, le remplacement de l'agent doit être anticipé et mis en place dès l'automne 2025.

A cet effet, Madame le Maire propose d'ouvrir un poste permanent de responsable du service urbanisme foncier, à temps complet, dans le cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.

Elle indique également que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées nécessitant une expertise.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Madame le Maire précise que compte-tenu des compétences recherchées sur le poste, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau BAC +4/5 dans le secteur de l'urbanisme ou d'une expérience significative dans un poste similaire et que sa rémunération sera comprise entre l'indice brut 444 et

850, en fonction de son profil, de son expérience et des compétences acquises. Au traitement indiciaire s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur sur la commune.

Elle ajoute enfin que le tableau des effectifs sera mis à jour lorsque le choix du candidat sera opéré.

**Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de créer un emploi permanent de Responsable du service urbanisme foncier à temps complet dans le cadre d'emplois des ingénieurs et attachés territoriaux ;**
- **Autorise Madame le Maire à procéder au recrutement dans les conditions citées plus haut et à signer tous documents relatifs à ce dossier ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à ce recrutement sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2025.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironj-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing